

RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÊTEMENTS

Le déposant doit lire attentivement le règlement et marquer son accord en signant en bas à gauche de la liste

1. Dépôt gratuit et réservé aux membres en ordre de cotisation.
2. Dépôt de 20 pièces maximum, 40 pour les familles nombreuses (sur présentation de la carte de réduction).
3. Possibilité de déposer une liste de puériculture le vendredi entre 17 h et 19 h à la salle de vente.
4. Les vêtements doivent être propres en bon état et de mode récente (ne pas accepter les vêtements sales, tachés, troués, feutrés, ceux dont les tirettes ne fonctionnent pas, ceux dont les boutons sont manquants, ...).
5. Les chaussures doivent être propres, en excellent état (pas de déformation).
6. Le prix est fixé par le déposant éventuellement avec l'aide de la responsable.
7. La ligue déduira 10 % du montant de la vente pour couvrir ses frais.
8. Le comité décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des articles déposés, nous ne remboursons pas ceux-ci.
9. La reprise des invendus se fait le samedi de la vente entre 17 h et 17h30.
10. Sauf accord préalable du responsable du dépôt, les invendus non repris le samedi seront remis à une ONG.
11. Durant la bourse, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents mis à part à « l'espace enfants » quand il y en a un.

La bourse aux vêtements est un des services de la ligue des familles ; il est organisé par des personnes bénévoles qui offrent donc leur temps et leur énergie sans esprit de profit. Merci de respecter leur dévouement.

La ligue se réserve le droit de retirer de la vente, les articles ne correspondant pas à nos critères de sélection et ayant échappé à la vigilance de nos bénévoles. Nous voulons offrir à tous la possibilité de vendre mieux et d'acheter des vêtements de qualité